

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 AVRIL 2015

L'an deux mille quinze, le sept avril, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Victurnien, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean DUCHAMBON, Maire de Saint-Victurnien.

Présents : Jean DUCHAMBON, Jacques TOULEMONT, Guillaume SARRE, Laurence BEIGE, Emmanuel BAUDET, Pascal BECHU, Stéphanie REIJASSE, Philippe DELALEU, Jérôme DOUADY, Adeline GORCE, Jean-Michel LACERE, Jean-Luc BOISSOU, Marie-Cécile SIMONNEAU, Elodie LOUM, Guillaume MICHEL, Maud LEFEBVRE.

Absentes excusées : Isabelle LESPORT, Léa NOUVEL, Sandra PEDRO.

Secrétaire de séance : Adeline Gorce.

Monsieur le Maire donne lecture du précédent compte-rendu qui est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

- **Vote des comptes administratifs 2014**
- **Vote des budgets primitifs 2015**
- **Vote des subventions aux associations**
- **Questions diverses**

Point sur les affaires en cours

- Rue de la Chapelle du Queyroix : l'appel d'offres en direction des entreprises pour la réfection de la voirie va être lancé d'ici 1 mois, avec une réalisation effective des travaux vers juillet/août, en collaboration avec l'ATEC.
- Local pétanque : les travaux avancent bien.
- Chemins : du débroussaillage reste à faire. Le dossier du chemin en bordure de voie SNCF est en cours d'étude.
- Ecole et TAP : les TAP suivent leur cours. Les 10 ordinateurs pris en location pour l'école sont arrivés en mairie et seront installés au fur et à mesure.
- Aire de jeux : le programmiste de la base de loisirs doit se renseigner sur la possibilité de construction d'une aire de jeux en zone inondable.
- CKC : la CCVG a octroyé au club une subvention de 3000 € pour le changement de son camion.
- Jumelage : l'association du comité de jumelage a été dissoute. Le Conseil reste dans l'attente des intentions des Espagnols, qui seront connues après les élections municipales espagnoles de mai 2015.

Comptes administratifs 2014

Les comptes administratifs du budget communal, de l'assainissement, de l'atelier relais et du CCAS sont votés à l'unanimité. De même, les comptes de gestion du Trésorier, en adéquation avec les comptes administratifs de la commune, sont votés à l'unanimité.

Budgets primitifs 2015

Budget communal :

FONCTIONNEMENT : dépenses/recettes	2 098 546,00
INVESTISSEMENT : dépenses	371 342,85
Recettes	1 172 357,89

(section d'investissement votée en sur-équilibre)

Budget assainissement : FONCTIONNEMENT : dépenses 35 863,00
recettes 68 963,41
(section de fonctionnement votée en sur-équilibre)
INVESTISSEMENT : dépenses/recettes 24 490,32

Budget atelier relais : FONCTIONNEMENT : dépenses/recettes 0
INVESTISSEMENT : dépenses/recettes 45 434,85
(Mme Simonneau et M. Sarre sortent de la salle au moment du vote.)

Budget CCAS : FONCTIONNEMENT : dépenses/recettes 3 400,00
INVESTISSEMENT : dépenses/recettes 0

Ces budgets sont adoptés à l'unanimité.

Subventions aux associations COMMUNALES

Nom de l'association	MONTANT
Et la moitié	1 000,00 €
Gym volontaire	600,00 €
Judo-club	1 400,00 €
La petite boule St-victurniaude	1 300,00 €
Club de canoë-kayak	3 000,00 €
CASV Football	1 750,00 €
Billard 8 pool St Victurnien	1 000,00 €
Club canin	600,00 €
Pazapas	150,00 €

Nom de l'association	MONTANT
Les sans-soucis	100,00 €
L'Atelier	700,00 €
FNACA	200,00 €
Familles rurales St Vict.	1 500,00 €
ACCA	100,00 €
USEP les Bleuets	1 800,00 €
Compagnie des Enragés Errants	500,00 €
Amitiés Généalogiques Historiques et patrimoniales	470,00 €
TOTAL GENERAL	16 170,00 €

Rappel : le Conseil a octroyé à certaines associations des subventions + importantes que l'année passée ou moins importantes selon les cas, mais toujours en fonction de dossiers de demandes précis et argumentés.

Subventions aux associations extra-communales

Nom de l'association	MONTANT
Secours Populaire St Junien	100,00 €
Pouce Travail	150,00 €
Ecole de Foot Val de Vienne	400,00 €
Maison des Droits de l'Homme	50,00 €
Cotisation SPA	1 020,00 €
TOTAL	1 720,00 €

Taux des impôts locaux : le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas augmenter les taux communaux des impôts locaux qui restent donc :

taxe d'habitation	13,94 %
Taxe foncier bâti	21,64 %
Taxe foncier non bâti	84,10 %

Commission d'appel d'offres

En vue du marché public de la rue de la Chapelle du Queyroix, le Conseil doit procéder à l'élection de 3 membres titulaires et 3 membres suppléants de la commission d'appel d'offres. Cette commission sera valable pour toute la durée du mandat du Conseil et son président sera M. le Maire. Les membres élus à la représentation proportionnelle au + fort reste sont :

- Titulaires : Jean-Michel LACERE, Philippe DELALEU, Emmanuel BAUDET
- Suppléants : Guillaume SARRE, Jérôme DOUADY, Guillaume MICHEL

Questions diverses

- Est évoqué le problème de stationnement que rencontre le boulanger de Saint-Victorien.
- E. Baudet évoque la question de la fibre optique sur la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h.